

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Hervé CUESTA  
Président du Collectif national  
« Non au 19 mars 1962 »  
148 rue du Sénégal  
83000 TOULON

Paris, le 14 MARS 2013

Monsieur le Président,

Le Président de la République a reçu votre correspondance relative à la mémoire de la guerre d'Algérie et à l'entretien des cimetières français d'Algérie, et m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le savez, soucieux de permettre l'émergence d'une mémoire apaisée de cet héritage commun, Monsieur François HOLLANDE a officiellement reconnu, le 25 septembre 2012, la faute et la responsabilité de la France dans l'abandon des rapatriés et des Harkis ainsi que le traitement indigne de ceux qui ont été accueillis sur le sol français. A cette occasion, il a réaffirmé sa volonté d'ouvrir les archives.

Le Président de la République tient également à vous assurer que la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ne saurait en aucun cas occulter le souvenir des drames survenus au lendemain du cessez-le-feu proclamé le 19 mars 1962.

S'agissant de la situation des cimetières français d'Algérie, d'importants travaux de rénovation, entretien et regroupement ont été effectués dans les trois circonscriptions d'Alger, Annaba et Oran, conformément aux arrêtés du 7 décembre 2004 et du 9 octobre 2007 relatifs au plan d'action et de coopération sur les cimetières français en Algérie dont la première phase du plan d'action s'est achevée en 2011.

-2-

Une deuxième phase du plan d'action a été élaborée en étroite concertation avec les autorités algériennes. Un nouvel arrêté du 23 juin 2011 a fixé un programme qui porte sur le regroupement de 137 petits cimetières. Comme pour les arrêtés de 2004 et 2007, les familles disposaient d'un délai de quatre mois pour manifester au Consul général de France territorialement compétent leur intention de rapatrier en France les restes mortels d'un défunt. Ce délai a été prorogé de 3 mois supplémentaires par l'arrêté du 21 octobre 2011.

Soyez certain que ce plan d'action est mené avec tout le respect et l'attention qu'exigent de notre part les dépouilles des Français inhumés en terre d'Algérie. Il est également accompli dans un climat de parfaite coopération avec les autorités algériennes

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Pierre BESNARD